

SOLUTIONS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES MEMBRES DE L'ACTS

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Province / Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

* Veuillez informer BMS si vos coordonnées ont changé afin de continuer à recevoir des renseignements sur votre assurance.

Remarque: Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Veuillez noter que les polices ont la même date d'expiration, c'est-à-dire le 31 décembre. La prime pourrait être calculée au prorata si la police est souscrite en milieu d'année. Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande.

Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Êtes-vous thérapeute du sport et dirigez-vous une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entité) :

Adresse du lieu (si elle diffère de l'adresse ci-dessus) :

Ville :

Province / Territoire :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entreprise de thérapie du sport pour lesquelles vous avez besoin d'une protection? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Renseignements sur le membre

Pour être admissible à ce programme d'assurance, vous devez être membre de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS). Si vous n'êtes pas membre, cette police est nulle et non avenue. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre ou associé en règle de l'Association canadienne des thérapeutes du sport? Oui Non

Numéro de membre:

Détails sur la partie proposante

Je suis un/une:

- Employé Entrepreneur indépendant Propriétaire d'entreprise Autre (veuillez fournir des détails) :

Employé: est employé par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé)

Entrepreneur indépendant: est propriétaire unique (ou constitué en personne morale) et aucun autre employé ou sous-traitant ne travaille en votre nom.

Propriétaire d'entreprise: propriétaire d'une entreprise constituée en société ou non, comptant d'autres professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial, et/ou des employés/contractuels non professionnels.

Assurance responsabilité professionnelle individuelle et responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de thérapeute du sport. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre organisation professionnelle.

Détails de la couverture:

Formulaire de politique	Réclamation faites
Frais juridiques de réglementation	175 000 \$ par réclamation / 175 000 \$ agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle excluant les abus	210 000 \$ par réclamation / 210 000 \$ agrégé
Remboursement des frais de défense en cas d'abus	100 000 \$ par réclamation / 100 000 \$ agrégé
Fonds de thérapie et de conseil	25 000 \$ par réclamation / 50 000 \$ agrégé
Violation des droits d'auteur	Inclus
Diffamation et calomnie	Inclus
Perte de documents	50 000 \$ par réclamation / 100 000 \$ agrégé
Franchise	Néant

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Détails de la couverture:

Formulaire de politique	Sur la base d'un événement
Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	2 000 000 \$
Automobile de non-proprétaire	Inclus
Dommages aux véhicules loués	100 000 \$ (Franchise de 1 000 \$)
Territoire	Canada
Responsabilité de l'employeur	2 000 000 \$
Passif au titre des avantages sociaux	1 000 000 \$
Ajout de la clause du bon samaritain	Inclus

Exclusions:

- Maladies transmissibles
- Atteinte à la protection des données
- Le pollupostage électronique

Thérapeute du sport	Prime
Option 1 Responsabilité professionnelle 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé Responsabilité civile générale 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	168 \$ <input type="checkbox"/>
Thérapeutes du sport travaillant avec des athlètes professionnels et/ou des équipes/organisations sportives professionnelles	Prime
Athlètes professionnels et/ou équipe composée d'athlètes professionnels (c'est-à-dire un athlète qui participe à des compétitions de niveau professionnel, national ou international et qui reçoit une rémunération). Option 2 Responsabilité professionnelle 1 000 000 \$ par réclamation / 3 000 000 \$ agrégé Responsabilité civile générale 1 000 000 \$ par réclamation / 3 000 000 \$ agrégé	215 \$ <input type="checkbox"/>

Option 3	Responsabilité professionnelle 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	430 \$ <input type="checkbox"/>
	Responsabilité civile générale 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	

Membres non actifs

Prime

Option 4	Responsabilité professionnelle 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	85 \$ <input type="checkbox"/>
	Responsabilité civile générale 5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégé	

Une proposition et/ou une police d'assurance responsabilité professionnelle ou d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence, par écrit ou verbalement, au cours des cinq dernières années? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise fournit-elle des services à l'extérieur du Canada? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACTS s'applique aux services en personne fournis au Canada et dans le monde entier, et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada.

Lorsque vous fournissez des services en personne à l'extérieur du Canada, vous devez détenir le permis d'exercice professionnel requis dans la compétence territoriale où vous fournissez vos services, si des exigences particulières sont en place pour réglementer ou régir votre profession dans cette région. BMS vous recommande également de vérifier s'il existe des exigences locales en matière d'assurance là où vous fournissez vos services. Il se peut que la police d'assurance responsabilité professionnelle que vous avez souscrite dans le cadre du programme de l'ACTS ne réponde pas à ces exigences et qu'il soit conseillé de souscrire une assurance locale.

Il est à noter que la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACTS couvre également les réclamations contre vous qui sont déposées et toujours en cours aux États-Unis d'Amérique, mais seulement dans les cas où la réclamation est fondée sur ou découle de la prestation de vos services professionnels lors d'un voyage à l'extérieur du Canada d'une durée maximale de quatre-vingt-dix jours aux fins suivantes :

- a) Accompagnement des patients en voyage;
- b) Participation à des cours universitaires;
- c) Participation à des programmes d'échanges professionnels.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police.

La police d'assurance responsabilité professionnelle de l'ACTS s'applique aux services professionnels fournis à distance (télépratique) au Canada et dans le monde entier et intervient en cas de réclamations présentées et défendues au Canada. Lors de la prestation de services à distance (télépratique) et pour que votre couverture d'assurance s'applique, vous devez travailler dans le cadre de votre champ d'exercice. Vous devez également respecter la réglementation professionnelle en vigueur dans votre compétence territoriale (par exemple, la province où vous résidez) et dans celle où se trouve votre patient.

BMS recommande aux membres de l'ACTS qui fournissent des services à distance (télépratique) d'acheter une assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée supplémentaire pour prendre en compte l'augmentation du risque et de l'exposition qui vont de pair avec ce type de pratique.

Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la police.

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Province / Territoire :

NOUVEAU! Couverture de l'audit des assurances

Avez-vous des clients pour lesquels la thérapie du sport est couverte dans le cadre d'un régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les vérifications d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture de vérification d'assurance?

Oui Non

Responsabilité professionnelle pour les modalités supplémentaires

Fournissez-vous des services professionnels autres que la thérapie du sport et pour lesquels une couverture en matière de responsabilité professionnelle et/ou responsabilité civile générale est nécessaire?

Oui Non

Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

Les services professionnels comprennent : toutes les activités professionnelles des thérapeutes du sport admissibles, qui relèvent des fonctions habituelles et ordinaires et du champ d'exercice tel que défini par leur ordre professionnel, y compris l'enseignement accessoire de la RCP, les cours de premiers soins et/ou la formation de premier répondant.

Modalités supplémentaires - Montant de garantie partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle:

Moins de 40 % des activités	92 \$
De 41 à 75 % des activités	149 \$
76% +	Référence

Modalité	Moins de 40 % des activités	De 41 à 75 % des activités	Plus de 76% des activités
Acupuncture/ Traitement avec aiguilles sèches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entraînement physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kinésiologie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Massothérapie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Podo-orthésiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pilates	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conditionnement physique et musculation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Yoga	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Drainage postural avec percussion/gua sha	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Reiki	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Physiothérapie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alimentation holistique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Services de thermographie dispensés par un spécialiste certifié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consultations en nutrition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Naturopathie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Professeur de danse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entraînement mental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thérapie d'étirement des fascias	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coaching de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service-conseil en performance mentale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Thérapie par ondes de choc radiales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technique de Somatic Experiencing	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Technique Bowen	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autre (veuillez fournir des détails) :

Les services professionnels autres que la thérapie du sport sélectionnés ci-dessus représentent-ils plus de 75 % de votre pratique?

Oui Non

Veuillez noter que vous devez consacrer au moins 25 % de vos activités en tant que thérapeute du sport pour être admissible à la ou aux modalités supplémentaires. Si vous ne consacrez pas au moins 25 % de vos activités comme thérapeute du sport, veuillez communiquer avec BMS au 1-855-318-6556 ou à cata.insurance@bmsgroup.com.

Extension à la modalité de l'ostéopathie

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité professionnelle ou d'une assurance responsabilité civile générale pour l'ostéopathie?

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Ostéopathie	Coût
Montant de garantie partagé avec l'assurance responsabilité professionnelle individuelle/assurance responsabilité civile générale <25% de la pratique	<input type="checkbox"/> 152 \$
Montants séparés (>25% de la pratique)	
1 000 000 \$ par réclamation / 2 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 356 \$
3 000 000 \$ par réclamation / 3 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 503 \$

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

Recommandé pour les entreprises ayant d'autres professionnels de la santé travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturant sous votre nom d'entreprise.

Veillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

Si vous êtes incorporé et que vous travaillez de façon indépendante sans qu'aucun autre professionnel de la santé ne facture ses services sous votre nom commercial, vous n'avez pas besoin de souscrire cette assurance. Votre responsabilité professionnelle individuelle, si elle est souscrite par l'intermédiaire de l'ACTS, s'étendra automatiquement à votre nom commercial, sans prime supplémentaire.

Avez-vous besoin de l'assurance responsabilité pour cliniques? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Discipline	Tarifs par professionnel	Nombre de professionnels	Prime totale
Thérapeute du sport	85 \$ (plafonné à 175 \$ pour trois services ou plus si vous exploitez une clinique multidisciplinaire)		
Veillez noter que si vous employez uniquement des thérapeutes du sport ou si vous sous-traitez vos services uniquement à des thérapeutes du sport, les tarifs seront les suivants :			
2-5 thérapeutes du sport	175 \$		
6-10 thérapeutes du sport	275 \$		
11+ thérapeutes du sport	Référence		
Acupuncture	204 \$		
Chiropodiste / Podo-orthésiste	204 \$		
Conseiller / travailleur social	204 \$		
Diététiste	242 \$		
Kinésiologue	204 \$		
Massothérapeute	204 \$		
Ostéopathe	358 \$		
Physiothérapeute	204 \$		
Technologue spécialisé en échographie	110 \$		
Ergothérapeute	88 \$		
Entraîneur personnel	110 \$		
Instructeur de pilates	110 \$		
Thérapeute spécialisé en étirement des fascias	204 \$		

Infirmière autorisée	358 \$		
Infirmière praticienne	415 \$		
Médecin	242 \$		
Entraîneur en conditionnement physique et musculation	204 \$		
Médecin du sport	204 \$		
Médecin spécialisé en réadaptation	204 \$		
Physiologistes de l'exercice certifiés	204 \$		
Chiropraticien	314 \$		
Entraîneur en performance mentale	110 \$		
Nutritionniste	242 \$		
Autre (veuillez préciser):			

Y a-t-il d'autres professionnels qui travaillent pour ou pour le compte de votre entreprise qui ne figurent pas sur cette liste? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Une proposition et/ou une police d'assurance responsabilité professionnelle pour cliniques a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise a-t-elle été visée, par écrit ou verbalement, par des allégations de négligence au cours des cinq dernières années? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Vous souscrivez une assurance responsabilité professionnelle uniquement pour votre clinique/entreprise. Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre clinique/entreprise doit souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle avec une limite minimale de 5 000 000 \$. Comprenez-vous et confirmez-vous cela?

Le forfait clinique

Le forfait clinique comprend la responsabilité civile générale, le contenu, la criminalité et le revenu d'entreprise.

La responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Le contenu comprend les articles habituels constituant une clinique, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations dont vous avez la responsabilité.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

Le revenu d'entreprise couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Politique basée sur l'événement.

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6556 ou à cata.insurance@bmsgroup.com.

La couverture comprend:

Responsabilité civile générale	5 000 000 \$
Contenu des locaux, y compris les améliorations locatives dans le respect des limites	25 000 \$
Criminalité	10 000 \$
Revenu d'entreprise	50 000 \$

Franchises:

Contenus (90 % de règle proportionnelle)	1 000 \$
Refoulement d'égout	2 500 \$
Inondations	10 000 \$
Franchise en cas de tremblement de terre	5%, 100 000 \$ min. sauf QC et CB 10%, min. 100 000 \$
Franchise en cas de revenu d'entreprise	24 heures

Prime annuelle : 747 \$

Avez-vous besoin de l'assurance forfait clinique?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous.

Une proposition et/ou une police d'assurance forfait clinique a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise a-t-elle déjà fait l'objet d'une réclamation en responsabilité civile générale et/ou avez-vous déjà fait une réclamation en assurance de biens? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Possédez-vous une pièce d'équipement d'une valeur supérieure à 15 000 \$? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails et indiquer la valeur.

Contenu supplémentaire à assurer

Si la valeur du contenu à assurer est supérieure à 25 000 \$ dans le cadre de l'assurance pour cliniques, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Limite	Prime annuelle supplémentaire
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 77 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 155 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 232 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 309 \$
125 000 \$ +	<input type="checkbox"/> Référence requise

Bris d'équipement/chaudière et machines

La garantie bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par ou résultant d'un bris de matériel (c.-à-d. les pertes matérielles ou les dommages causés par les chaudières, les appareils à pression avec ou sans combustion, les récipients sous vide et les tuyauteries sous pression, ainsi que les équipements mécaniques, électriques, électroniques ou à fibre optique).

Avez-vous besoin d'une garantie bris d'équipement? Oui Non
Si oui, veuillez sélectionner le montant qui correspond au montant de garantie du contenu à assurer.

Limite	Prime annuelle supplémentaire
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 52 \$

50 000 \$	<input type="checkbox"/> 77 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 103 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 129 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 155 \$

Autres sites

Avez-vous besoin d'une couverture pour protéger le contenu d'un autre emplacement?
Si oui, veuillez choisir le montant de garantie requis:

Oui Non

Limite	Prime annuelle supplémentaire
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 490 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 515 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 541 \$
Montant de garantie supérieur requis	<input type="checkbox"/> Référence

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Province / Territoire :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse :

Ville :

Province / Territoire :

Province / Territoire :

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de l'unité de copropriété où se trouve votre entreprise et avez-vous besoin d'une assurance? Oui Non

Veillez noter que nous ne fournissons pas de couverture pour les propriétés résidentielles.

Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du CONTENU ou des BIENS à assurer et/ou s'il y a des professionnels qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom d'entreprise, il est possible qu'une police d'assurance responsabilité civile générale ne constitue pas une protection suffisante.

Dans ces situations, BMS recommande l'assurance forfait clinique, qui inclut la responsabilité civile générale et une couverture supplémentaire (biens/contenu, perte d'exploitation et criminalité). Veuillez remplir la demande d'assurance pour cliniques ci-dessus.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un client au cours d'une consultation. Cette couverture est recommandée aux entrepreneurs indépendants qui n'emploient pas de personnel.

Détails de la couverture:

Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Jusqu'au montant de garantie sélectionné
Frais médicaux	25 000 \$ par personne
Responsabilité civile des locataires	2 000 000 \$ un seul local
Automobile de non-propriétaire	2 000 000 \$
Dommages aux véhicules loués	100 000 \$ (Franchise de 1 000 \$)
Territoire	Canada
Responsabilité de l'employeur	2 000 000 \$
Passif au titre des avantages sociaux	1 000 000 \$
Ajout de la clause du bon samaritain	Inclus

Exclusions:

Maladies transmissibles
Atteinte à la protection des données
Le pollupostage électronique

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile générale des entreprises? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous.

Nombre de professionnels	Limite	Prime annuelle
2-5	5 000 000 \$ par événement 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 400 \$
6-10	5 000 000 \$ par événement 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> 525 \$
11+	5 000 000 \$ par événement 5 000 000 \$ agrégé	<input type="checkbox"/> Référence requise

Une proposition ou une police d'assurance responsabilité civile générale a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous (ou votre entreprise a-t-elle) fait l'objet d'une réclamation ou d'une poursuite en responsabilité civile générale? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Province / Territoire :

Contenu, criminalité et revenu d'entreprise

Les contenus comprennent les articles habituels d'une clinique, notamment le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks et les améliorations dont vous avez la responsabilité.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

Le revenu d'entreprise couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Avez-vous besoin d'une assurance qui couvre le contenu, la criminalité et les revenus d'entreprise? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez remplir la section ci-dessous.

Limite	Prime annuelle
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 392 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 469 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 546 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 623 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 700 \$
Montant de garantie supérieur requis	<input type="checkbox"/> Référence

Une proposition et/ou une police d'assurance du contenu a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Votre entreprise, à titre d'assurée, a-t-elle déjà présenté une réclamation pour des biens ou du contenu? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation au titre de la présente police? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Possédez-vous une pièce d'équipement d'une valeur supérieure à 15 000 \$? Oui Non
Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails et indiquer la valeur.

Bris d'équipement/chaudière et machines

La garantie bris d'équipement couvre les pertes matérielles directes ou les dommages aux biens couverts dans les locaux assurés, causés par ou résultant d'un bris de matériel (c.-à-d. les pertes matérielles ou les dommages causés par les chaudières, les appareils à pression avec ou sans combustion, les récipients sous vide et les tuyauteries sous pression, ainsi que les équipements mécaniques, électriques, électroniques ou à fibre optique).

Avez-vous besoin d'une garantie bris d'équipement?

Oui Non

Si oui, veuillez sélectionner le montant qui correspond au montant de garantie du contenu à assurer.

Limite	Prime annuelle supplémentaire
25 000 \$	<input type="checkbox"/> 52 \$
50 000 \$	<input type="checkbox"/> 77 \$
75 000 \$	<input type="checkbox"/> 103 \$
100 000 \$	<input type="checkbox"/> 129 \$
125 000 \$	<input type="checkbox"/> 155 \$

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus.

Nom:

Adresse :

Ville :

Province / Territoire :

Province / Territoire :

Règle proportionnelle

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte = montant payé, moins toute franchise

Par exemple, 100 000 \$ % (150 000 \$ x 90%) x 100 000 \$ = 74 074 \$ paiement de la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de règle proportionnelle et j'ai choisi une limite de contenu adéquate.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉE 2024-2025

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations personnelles identifiables d'un tiers, qui comprend les coûts liés à la couverture de l'assuré et à sa responsabilité civile, et les coûts liés aux services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel), 100 000 (entreprise)

Limite globale de responsabilité de la police 1 000 000 \$

Domages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense criminelle

Récompense criminelle	50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE SUPÉRIEURE)
-----------------------	---

Réparation de matériel informatique Inclus (NOUVEAU)

Franchises

Chaque incident
Individus déclarés

1 000 \$
100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Oui Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticien individuel	<input type="checkbox"/> 121 \$
Entreprise avec employés – 0 \$ to 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 675 \$
Entreprise avec employés – 500 001 \$ to 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 023 \$
Entreprise avec employés – 1 000 001 \$ to 1 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 284 \$
Entreprise avec employés – 1 500 001 \$ to 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 578 \$
Entreprise avec employés – 2 000 001 \$ to 2 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 776 \$
Entreprise avec employés – 2 500 001 \$ to 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 873 \$
Entreprise avec employés – 3 000 001 \$ to 3 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 017 \$
Entreprise avec employés – 3 500 001 \$ to 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 159 \$
Entreprise avec employés – 4 000 001 \$ to 4 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 298 \$
Entreprise avec employés – 4 500 001 \$ to 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 434 \$
Entreprise avec employés – supérieur à 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Ne sélectionnez « Oui » que si vous ne l'avez pas déjà signalé à BMS/à l'assureur. Oui Non

Si oui, fournissez des détails.

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une atteinte à la cybersécurité/à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité d'un réseau dans le passé ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Oui Non
Si oui, fournissez des détails.

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA COUVERTURE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE EST SOUMISE À LA CONDITION PRÉALABLE QUE TOUS LES POINTS CI-DESSOUS SOIENT REMPLIS. SI L'UNE DES DÉCLARATIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA FOURNIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR TOUT DOMMAGE, FRAIS DE RÉCLAMATION, PÉNALITÉS, SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, FRAIS ET COÛTS LIÉS AUX AMENDES PCI, PERTES LIÉES À LA CYBER-EXTORSION, PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude des informations suivantes :

Mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et/ou l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes.

Je confirme également ce qui suit:

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.pensezcybersecurite.gc.ca/fr.

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte.

* Garantie supplémentaire disponible

Si votre entreprise vire des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une assurance contre la fraude au président/fraude par virement de fonds.

L'assurance contre la fraude au président prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou

des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Fraude par transfert de fonds désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par l'organisation assurée auprès de cette institution sans que l'organisation assurée n'en ait eu connaissance ou n'y ait consenti.

Limite de 25 000 \$ à partir de **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous proposer une assurance contre la fraude Oui Non au président/fraude par virement de fonds? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

NOUVEAU! Assurance cybernétique familiale (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos renseignements personnels en ligne est plus importante que jamais. Protégez-vous, ainsi que votre famille, contre les cyberattaques, le vol d'identité et la violation de données grâce à l'assurance cybernétique familiale.

En cas d'incident ou si vous avez des questions à tout moment, des professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de rétablissement, en vous apportant soutien et solutions.

Pour moins de 80 \$ par an, vous aurez accès à :

1. Une plateforme sécurisée et personnalisée qui fournit des services proactifs comme l'assistance en cas de perte de portefeuille ou de passeport, la surveillance des médias sociaux et du Web caché, ainsi qu'un soutien supplémentaire pour atténuer l'impact de tout cyberincident.
2. Une couverture adaptée aux besoins des modes de vie numériques modernes et couvrant un large éventail de coûts liés au vol d'identité, à la cyberextorsion, à la cyberintimidation, etc.

Couverture	Option 1	Option 2
Limite agrégée	10 000 \$	25 000 \$
Piratage psychologique	10 000 \$	10 000 \$
Cyberintimidation	10 000 \$	25 000 \$
Vol d'identité	10 000 \$	25 000 \$
Extorsion en ligne et compromission des systèmes	2 500 \$ (Combiné)	2 500 \$ (Combiné)
Coût	<input type="checkbox"/> 60 \$	<input type="checkbox"/> 75 \$

Vous souhaitez souscrire l'assurance cybernétique familiale?
Si oui, veuillez consulter les conditions générales ci-dessous.

Oui Non

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi (non disponible pour les membres du Québec)

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé pour les propriétaires d'entreprise ayant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles ou des étudiants.

Avez-vous besoin d'une assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi? Oui Non
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	<input type="checkbox"/> 270 \$
Option 2	250 000 \$	<input type="checkbox"/> 373 \$
Option 3	500 000 \$	<input type="checkbox"/> 394 \$

Option 4

1 000 000 \$

514 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total de sous-traitants (professionnels):

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre votre entreprise? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

Oui Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;

- Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
- Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire;
- Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
- Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
- Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
- Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	<input type="checkbox"/> 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers? Oui Non
 Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? Oui Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? Oui Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? Oui Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? Oui Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? Oui Non
- Été poursuivi pour discrimination présumée? Fait l'objet d'une procédure disciplinaire par un organisme de réglementation? Oui Non
- Été victime d'un vol d'identité? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)

- Assurance couvrant les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégé

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
0 \$ à 150 000 \$	<input type="checkbox"/> 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	<input type="checkbox"/> 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	<input type="checkbox"/> 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 348 \$
3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 1 885 \$
4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	<input type="checkbox"/> 2 423 \$
Plus de 5 000 001 \$	<input type="checkbox"/> Référence requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Oui Non
 Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? Oui Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? Oui Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? Oui Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? Oui Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? Oui Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? Oui Non

Été impliqué dans un litige contractuel? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails :

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

L'assurance accident 24 heures offre une indemnité forfaitaire lorsque :

- Une perte ou un décès survient à la suite d'un accident, et
- Lorsque, par suite d'une blessure accidentelle, l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24? Oui Non

Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	<input type="checkbox"/> 42 \$	<input type="checkbox"/> 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veillez confirmer votre date de naissance :

NOUVEAU! Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit? Oui Non

Si oui, veuillez confirmer votre date de naissance :

D claration et garantie

Le soussign  d clare :

Je d clare qu'au cours des cinq derni res ann es, aucun assureur n'a annul , refus  ou refus  de me/nous d livrer une quelconque forme d'assurance responsabilit  civile et que la pr sente demande divulgue les risques connus   la date de la pr sente demande. Je d clare que les d clarations faites ici sont vraies et exactes   tous les  gards, et je demande, par la pr sente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la v racit  des dites d clarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation   souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est  mise.

Il est entendu et convenu que j'autorise/nous autorisons (BMS)   faire en sorte que la proposition d'assurance, les communications et tous les documents relatifs   la police (imm diats et futurs) soient r dig s en anglais, avec notre consentement expr s. Cette autorisation n'affecte pas les conditions g n rales  nonc es dans la police ou les polices.

La prime d'assurance est enti rement pr lev e et n'est pas remboursable.

Sign  par :

Poste:

Date:

Divulgarion des produits (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Responsabilité professionnelle/ responsabilité civile générale	Par demande	25%	Néant
Couverture de l'audit des assurances	Par demande	20%	15 \$
Cyber sécurité et l'atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Assurance cybernétique familiale	Par demande	22.5%	19,53 \$ / 20,31 \$
Assurance responsabilité pour pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Assurance frais juridiques des entreprises	Par demande	20%	Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%	10 \$ / 15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez [cliquer ici](#).

Informations sur le paiement

Les provinces suivantes sont soumises à la taxe de vente provinciale :

Les résidents de l'Ontario ajoutent 8 % de taxe de vente
 Les résidents du Québec ajoutent 9 % de taxe de vente
 Les résidents du Manitoba ajoutent 7 % de taxe de vente
 Les résidents de Terre-Neuve ajoutent 15 % de taxe de vente
 Les résidents de la Saskatchewan ajoutent 6 % de taxe de vente

Toutes les autres provinces sont exemptées.
 La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Taxe applicable à l'assurance forfait de services juridiques :

Note : le coût comprend les frais de courtage et est assujéti à la TVH applicable.
 Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard :
 TVH de 15 % à ajouter
 Ontario : TVH de 13 % à ajouter
 Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut,
 Québec, Saskatchewan et Yukon : TVH de 5 % à ajouter

Libeller tous les chèques à l'ordre de BMS Canada Risk Services Ltd. ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Sous-total	\$
Frais de service*	20,00 \$
Taxe	\$
Total joint	\$

***Remarque:** les frais de service ne s'appliquent pas si vous achetez UNIQUEMENT le forfait responsabilité professionnelle / responsabilité civile général.

Autorisation de débit de la carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou MasterCard :

Date d'expiration :

Code de sécurité :

Nom du titulaire de la carte :

Signature:

BMS Canada Services de Risques Ltée

979 rue bank, bureau 200

Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais: 1-855-318-6556

Télécopie: 613-701-4234

Courriel: cata.insurance@bmsgroup.com